

Directrice de publication
J. EVRAD-DURDUX
Imprimé par nos soins au siège
N° CPPAP 382 D 73
N° ISSN 1240-3938
Dépôt légal jour de parution
Prix : 0,75 Euro
Abonnement annuel : 4,50 Euros

SPECIAL MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE 2004

Ce bulletin académique est destiné en priorité aux collègues demandant une mutation intra académique dans l'académie de Reims, aux TZR et aux militants SNES des établissements.

PERMANENCES AU SIEGE DE LA SECTION ACADEMIQUE:

35 – 37, rue Ponsardin
(entrée au 37)
tous les après midi de 14 h 30 à
17 h 30 (sauf le samedi).
tél. : 03 26 88 52 66
fax : 03 26 88 17 70
<http://www.reims.snes.edu>
Email: s3rei@snes.edu

Permanences supplémentaires
pendant la période des vœux de
l'intra: voir page 12.

SOMMAIRE:

Page 1 : édito
Page 2 : calendrier intra
Page 3 : situations particulières
Page 4 : vœux et rapprochement de
conjoint
Page 5 : chefs de travaux, extension,
affectation en L.P.
Page 6 : affichage des postes,
mesures de carte scolaire
Page 7 : +175 pts, bonifications
TZR, phase d'ajustement
Page 8 : les zones de remplacement
Page 9 : les zones de remplacement
Page 10 : tableaux d'extension
Page 11 : tableaux d'extension
Page 12 : les groupes de communes
Page 13 : bulletin d'adhésion
Page 14 : barème de cotisation
Page 15 : les postes PEP, les ZEP
Page 16 : réunions mutations

EDITO

A quelques jours de la phase INTER ACADEMIQUE, l'angoisse des candidat(e)s à mutation grandit ; elle grandit d'autant plus que l'on appartient à une discipline où beaucoup de barres d'entrée dans les académies sont élevées, que l'on n'a pas un « gros » barème, que le nombre de capacités d'accueil dans les académies demandées a baissé...

Si vous lisez ce « Spécial mouvement intra-académique 2003 », c'est que vous êtes nommé(e) dans notre académie, la plupart du temps en l'ayant demandée, soit par « intérêt » réel, soit pour éviter telle ou telle autre académie.

Comme toujours, le S.N.E.S. sera présent à vos côtés pendant toute la période de saisie des vœux (du 09/04 au 28/04) même si le calendrier ne nous est guère favorable puisque la saisie coïncide largement avec nos vacances de printemps (le ministère se refusant avec constance à avancer l'ensemble du calendrier de quelques semaines...comme s'il prenait un malin plaisir à compliquer la tâche des collègues !!!). Vous trouverez en page 12 le dispositif que nous avons arrêté pour couvrir au mieux cette période et répondre à toutes celles et ceux qui nous solliciteront.

Ce bulletin a pour objectif de vous informer, de vous aider à faire vos choix en vue du mouvement INTRA ACADEMIQUE. Il n'a pas pour vocation ou ambition de se substituer au **supplément de l'US n° 599**, arrivé il y a quelques jours et dans lequel vous trouverez les réponses à toutes vos questions (ou peu s'en faut...).

Depuis le mouvement 2003, **les mauvais coups portés au service public d'Éducation continuent** et nous préparent une rentrée 2004/2005 que l'on peut d'ores et déjà pressentir comme catastrophique : suppression de 4300 emplois d'enseignants dans le second degré (**189 dans l'académie de Reims**), ce qui entrainera presque partout des suppressions d'options (ou leur regroupement), de sections, des augmentations des effectifs par classe, la multiplication des « services à cheval », le recours accentué aux emplois précaires ; disparition de 10 000 adultes chargés de l'encadrement éducatif (**environ 200 dans l'académie de Reims**) ; suppression de 1000 postes d'ATOSS (**21 administratifs et 10 agents dans l'académie de Reims**) ; diminution sans précédent des postes offerts aux concours (ex : -30 % aux concours externes du CAPES/T et de l'agrégation), ce qui fait que les départs en retraite ne seront pas tous compensés.

Il ne sera possible de faire échec à cette politique de régression du service public qu'en se mobilisant toujours plus massivement. Il y va de l'avenir de nos métiers mais aussi de l'avenir des jeunes qui nous sont confiés, avenir qui ne peut être compromis sur l'autel des « nécessaires économies budgétaires ».

Jean-Claude RICHOLLEY
Reims, le 20 mars 2004

Dans les commissions paritaires et les groupes de travail, les représentants du S.N.E.S., élus des personnels contrôlent la régularité et l'équité des opérations de mutation, interviennent pour améliorer les propositions informatiques du mouvement des personnels. Il est donc important de contacter ces représentants, et d'envoyer une fiche syndicale. **N'oubliez pas de vous syndiquer.**